

## LA SANTE AU TRAVAIL ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation en vigueur en matière de santé, hygiène et sécurité au travail et notamment les obligations de l'employeur
- Savoir anticiper les risques pour l'employeur
- Conseiller les employeurs

### PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

### NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Niveau 2

### DUREE DE LA FORMATION

Date à définir  
8h30-12h00 / 14h00-17h30  
7h00 la journée

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel  
Théorie : 40%  
Pratique : 30%  
Questions/échanges : 30%  
Support de formation fourni au stagiaire  
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board  
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS  
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée  
Certificat de réalisation  
Evaluation de fin de formation

### TARIF

1 800 €HT la journée

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.  
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.  
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.  
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

### PROGRAMME

#### Introduction

#### I. Quels sont les acteurs de la santé au travail ?

##### 1.1. L'employeur

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

- la prévention des risques professionnels
- la sécurité

Quels sont les risques ?

- Accident du travail / maladie professionnelle/faute inexcusable
- Responsabilité pénale

- cas particuliers

##### 1.2. Le travailleur et les Institutions Représentatives du Personnel

##### 1.3. Le service de prévention et de santé au travail

- Rôle

- Suivi médical

##### 1.4. La Sécurité Sociale

##### 1.5. Autres

#### II. Quelle sont les actions à mener ?

##### 2.1. L'évaluation des risques professionnels

Le DUERP

- Elaboration

- Contenu

- Mise à jour

- Conservation

##### 2.2. L'adaptation du travail à l'homme

##### 2.3. La formation

##### 2.4. La coordination avec les autres entreprises

### MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angéline JONCOUR – Référént formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation. En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

### CONTACT

Référént administratif de la formation

Angéline JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50